



Réduction d une facture d eau

Par **Rocket**, le **28/05/2008** à **17:35**

Bonjour--Suite à une fuite après mon compteur d eau j ai reçu une facture de 627 euros pour l'année écoulée.
Mes facture précédente s'élevait à environ 60 euros annuel.
Il m'était impossible de constater cette fuite car mon compteur se trouve en contre-bas de ma maison et enterré.
un professionnel a réparé la fuite. Un courrier a été envoyé avec la facture du plombier demandant une réduction et une facilité de paiement.
Mi mai 2008, la réponse de la CIE des eaux étant qu aucune réduction n'est possible car je ne suis pas assujettis à l'assainissement. je dois donc payer 3 X 213 euros !!!
Est-il possible de réduire cette facture ? Je ne pouvais pas savoir pour cette fuite.
D'autre part pourrais-je proposer un second échéancier plus long ?
Merci de votre réponse